



Conseil général  
1081 Montpreveyres

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL  
CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE MONTPREVEYRES

**Séance du** : 12 décembre 2024  
**Présidence** : M. Jérémy Cloux  
**Présence** : 28 conseillers

**PREAVIS MUNICIPAL N° 12/2024 : Demande de crédit de CHF 120'000.- pour la mise en place de zones 30 km/ au village et à la Mellette ainsi que la création de places de stationnement**

**LE CONSEIL GENERAL DE MONTPREVEYRES**

- Vu le préavis municipal N° 12/2024 présenté le 12 décembre 2024 ;
- Oui les rapports des commissions des finances et de l'urbanisme chargées d'étudier cet objet ;
- Considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour ;

**DECIDE**

- D'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 120'000.- pour la mise en place de zones 30km/h au village et à la Mellette ainsi que pour la création de places de stationnement,
- D'admettre le mode de financement proposé

Accepté avec 17 OUI, 7 NON et 3 ABSTENTIONS au vote à main levée.  
*Le vice-Président ne vote pas.*

**Ainsi délibéré en séance du 12 décembre 2024**

Montpreveyres, le 13 décembre 2024

Le Conseil général de Montpreveyres

Jérémy Cloux  
Vice-Président



Eric Dewarrat  
Secrétaire suppléant

*En application de l'article 145 de la loi sur les communes LC, les décisions prises par le Conseil général, revêtant un caractère politique prépondérant, de même que les contestations portant sur des vices de procédure ou d'autres irrégularités susceptibles d'avoir affecté la décision du Conseil peuvent faire l'objet d'un recours administratif au Conseil d'Etat, conformément à la procédure administrative (Loi sur la procédure administrative – BLV 173.36).  
La requête doit être adressée au plus tard dans les trente jours dès la publication de la décision attaquée.*